

## Objectifs et incohérences du projet Happy Vallée

Monsieur Fabien Gay interpelle le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire Nicolas Hulot sur “Happy vallée”, un projet visant à végétaliser 5000 hectares aux abords de l’autoroute A1, de l’aéroport Roissy Charles de Gaulle à Paris.

L’objectif annoncé du projet est d’être une future “vitrine mondiale du savoir-faire en agriculture urbaine et écologique permettant de nourrir la population localement ». Or, ce traitement paysager semble entretenir des liens avec EuropaCity, projet d’urbanisation du Triangle de Gonesse prévu pour 2024. Ainsi, suite au Salon de l’agriculture 2018, EuropaCity a annoncé sur son site son intégration au projet de territoire Happy Vallée, ainsi qu’un partenariat avec le groupe Invivo, dont la filiale Agrosolutions porte le projet Happy Vallée.

EuropaCity s’implanterait sur 80 hectares de terres agricoles fertiles déjà en mesure de nourrir la population localement, pour proposer à la place un centre commercial et des activités, qui émettraient autant de gaz à effet de serre qu’une ville de 140 000 habitants. Le projet a été d’ailleurs qualifié de “peu compatible avec les objectifs de développement durable” par le commissaire chargé de l’enquête publique.

Dans un contexte où le Tribunal administratif de Cergy a annulé l’arrêté préfectoral de création de la ZAC du triangle de Gonesse cette année, mais où le projet bénéficie du soutien du Gouvernement, il pourrait s’agir d’une volonté d’EuropaCity de prétendre compenser l’artificialisation de terres fertiles et d’espaces naturels, à la fois au niveau environnemental et au niveau de l’économie agricole, obligatoire selon la loi d’avenir pour l’agriculture, l’alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. Agrosolutions affirme ainsi qu’investir dans la “création de haies ou de mares sur une parcelle agricole a deux pas de chez elles” pourrait leur éviter d’aller “planter une forêt dans l’hémisphère sud” afin de compenser leur bilan carbone à moindre frais.

Le but environnemental proclamé d’Happy Vallée, qui est de faire de l’autoroute A1 un “poumon vert”, semble donc en contradiction totale avec Europacity. Sous couvert d’engagements pour une économie urbaine plus verte, Happy Vallée ressemblerait dès lors à un projet alibi visant non seulement à offrir aux entreprises partenaires la possibilité financière de reverdir leur image, mais aussi à faire accepter à la population locale le projet anti-écologique Europacity. Dans cette optique, Europacity comme Happy Vallée constitueraient une mise à bas des objectifs de la France en matière d’environnement.

Par ailleurs, le projet Happy Vallée lui-même semble très peu ambitieux face aux problèmes environnementaux grandissants auxquels l’Ile-de-France doit faire face, notamment les 200 000 véhicules dont 70 000 camions qui circulent chaque jour sur l’A1, dégradant ainsi la qualité de l’air et favorisant le changement climatique. Face à ces problèmes, de véritables changements de paradigmes sont nécessaires, notamment le développement du fret-ferroviaire ou fluvial ainsi qu’une vraie politique du logement permettant un rapprochement domicile-travail. Des mesures d’une telle ampleur seraient un minima face aux objectifs de taille fixés par le plan “climat-air-énergie” adopté à l’unanimité par le conseil de Paris en mars 2018, notamment concernant la neutralité carbone et la qualité de l’air.

Ainsi, il lui demande quelles sont ses positions faces aux projet Happy Vallée au vu de ces contentieux politiques et environnementaux.



FABIEN GAY

SENATEUR DE  
SEINE-SAINT-DENIS

CO PORTE-PAROLE DU  
GROUPE CRCE

MEMBRE DE LA  
COMMISSION DES  
AFFAIRES  
ECONOMIQUES

VICE-PRESIDENT DE LA  
DELEGATION AUX  
ENTREPRISES